

*Questions orales***LES PÊCHES**

LA SURVEILLANCE DE LA ZONE DE 200 MILLES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Comme le capitaine Symes du chalutier *Cape John* aurait dit publiquement que depuis le début de l'année, le Canada n'a pour patrouiller le banc Hamilton qu'un avion qui sort seulement par beau temps—et le beau temps s'est fait rare—et que, de ce fait, 58 chalutiers étrangers utilisant des chaluts à mailles fines ont pêché des quantités de petits poissons qu'ils ont broyés pour en faire de la mouture, le ministre dirait-il à la Chambre si le Canada compte assumer le contrôle de ses pêcheries dans la zone de 200 milles et, si oui, quand le ministre commencera-t-il à assurer une patrouille suffisante des bateaux de pêche dans le Nord ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent, surveillance qui nécessite la présence d'officiers-inspecteurs à bord de bateaux?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je m'inscris en faux contre la déclaration attribuée au capitaine que vient de citer le député. J'ai vu l'article en question en fin de semaine mais n'ai pas eu le temps d'en vérifier les allégations. A vrai dire, je doute de la véracité de certaines affirmations dans l'article en question, mais je n'en discuterai pas avant d'avoir vérifié les faits. Je communiquerai tous les renseignements voulus au député.

LE RELEVÉ DES RESSOURCES DE POISSON DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous a promis la mise sur pied d'un programme qui devait nous fournir des renseignements sur les réserves de poissons, sur la répartition des diverses espèces en tout temps ainsi que sur les lieux et les périodes de frai dans le golfe du Saint-Laurent mais ce projet ne s'est jamais réalisé. Le gouvernement et les pêcheurs attendent ces renseignements car ils sont absolument nécessaires pour pouvoir établir les contingents pour n'importe quelle espèce; quand le ministre compte-t-il mettre ce projet à exécution et cesser de se saborder?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le golfe du Saint-Laurent est une des zones de pêche les plus productives que nous connaissons, mais il nous reste encore de la recherche à faire, ce qui est d'ailleurs également vrai pour toutes les autres zones de pêche du Canada. Nous essayons de bien établir notre ordre de priorités. Pour pouvoir gérer nos ressources, il nous faut des renseignements que seule la recherche peut nous fournir. Nous en possédons déjà sur le sébaste dans le golfe du Saint-Laurent et nous savons que cette espèce est gravement menacée depuis 1973. Nous avons alors prévenu les pêcheurs que la situation

[M. Lang.]

serait catastrophique dans le golfe du Saint-Laurent à la fin de 1975.

* * *

L'AGRICULTURE

LA NOMINATION D'UN SOUS-MINISTRE—L'À-PROPOS D'UNE BONNE CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE DE LA PART DU TITULAIRE

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'il n'y a pas de sous-ministre au ministère de l'Agriculture depuis environ deux mois, le ministre peut-il nous dire quand cet important poste sera comblé?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons d'excellents sous-ministres adjoints. L'un d'eux, M. Jarvis, fait fonction de sous-ministre suppléant et, de plus, nous avons un excellent ministre de l'Agriculture.

Des voix: Oh, oh!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Peut-il nous assurer, dans une certaine mesure, que le nouveau sous-ministre de l'Agriculture sera au moins versé dans les questions agricoles pour que ne se répète pas le genre de nomination regrettable que nous avons connue précédemment.

Une voix: Que pensez-vous de Beryl Plumtre?

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PROPOSITION DE MAJORATION DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Tous les députés regrettent vivement, comme moi, l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants pour cause de maladie et nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement. Entre-temps, certaines questions pressantes doivent trouver réponse et je voudrais en poser une au leader du gouvernement à la Chambre aujourd'hui. Étant donné que le taux de la pension d'invalidité à 100 p. 100 établi en 1972 en fonction du taux composé pour cinq groupes de fonctionnaires, est maintenant déphasé par plus de \$500 par an, le gouvernement songe-t-il à cette question et voudrait-il présenter une mesure tendant à combler cet écart en toute justice envers les anciens combattants invalides?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis sensible aux commentaires que vient de faire le député au sujet du ministre des Affaires des anciens combattants et surtout à ses vœux de prompt rétablissement. Si je puis répondre à la question touchant le rapport entre la pension d'invalidité et le taux composé par indexation, j'examinerai volontiers la question pour voir ce qu'on peut faire.